

L'an deux mil seize, le vendredi 08 AVRIL, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes : Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET ; Christine LEHEUTRE ; Hervé LE DROUMAGUET Colette ZIRRELLI ; Patrick ALLARD ; Maryse VOITANT ; Vincent FABRE ; Thierry MERLE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Philippe AIMÉ , Lucie DELASALLE formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mrs Mmes : NEANT

POUVOIRS : Mrs Mmes : Sandrine LÉPINE , excusée, qui a donné pouvoir à Monsieur Hervé LE DROUMAGUET ; Annette HILD qui a donné pouvoir à Mr Philippe AIMÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Colette ZIRRELLI.

Convocation du : 01 /04/2016- **Affichage :** 11/04/2016

Conseillers en exercice : 15 **Présents :** 13 **Votants :** 15 (dont 02 pouvoirs)

Le compte-rendu de la réunion du 05 février 2016 est approuvé.

Compte-rendu de la réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 05 février 2016 est approuvé.

p1/3

Compte administratif 2015 de la Commune : approuvé ;

Compte administratif 2015 du service eau : approuvé.

Compte de gestion 2015 du Receveur de la Commune : approuvé ;

Compte de gestion 2015 du Receveur du service eau : approuvé ;

Affectation des résultats du CA 2015 de la Commune :

► fonctionnement : 463.486 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 200.000 € au 1068 (réserves – recettes section d'investissement du BP 2016).

► investissement : 597.109 € au 001 (excédent investissement reporté).

Affectation des résultats du CA 2015 du service eau :

► fonctionnement : 31.273 € au 002 (excédent de fonctionnement reporté) ;

► investissement : 44.644 € au 001 (excédent investissement reporté).

Budget primitif 2016 de la Commune :

- 1) Vote des taux des 4 taxes locales : taxe d'habitation : 16,60 % ; foncier bâti : 27,04 % ; foncier non bâti : 47,74 % ; cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,09 %. (taux inchangés par rapport à 2015).

- 2) Vote des subventions :
- | | | |
|--|----------|------|
| ▶ CCAS de MONTMACQ (art : 657362) : | 10.000 € | p2/3 |
| ▶ Association Sportive de MONTMACQ : | 650 € | |
| ▶ batterie fanfare de Caneectancourt : | 925 € | |
| ▶ Club 3 ^{ème} âge « La Joie de Vibre » : | 450 € ; | |
| ▶ Coopérative scolaire : | 330 € ; | |
| ▶ Comité des Fêtes : | 5000 € ; | |
| ▶ Divers : | 1230 €. | |
- Total : 8585 € (article 6574).
- 3) Fournitures scolaires : 3850 € (55 € par élève sur la base de 70 élèves).
- 4) Frais de transport pour les sorties pédagogiques : 2000 € (pour les 3 classes pour l'année civile 2016) ;
- 5) Achat d'une série de livres scolaires supplémentaires pour l'école (tous les 2 ans) : 305 € ;
- 6) Crédits alloués à la bibliothèque pour 2016 : 544,50 € (0,50 € par 1089 habitants).
- 7) Budget primitif 2016 de la Commune : voté.

Budget primitif 2016 du service eau : voté.

Demande de subvention auprès du Département pour 2016 pour la fourniture et la pose de candélabres dans le lotissement dit « Saint-Gobain » (suite à l'enfouissement du réseau BT financé par la SICAE) : montant HT des travaux : 24.990,37 € ; subvention possible au taux de 30 % soit 7.497,11 €.

Rapport annuel 2014 de l'eau de l'ADTO et du Maire : le Conseil Municipal n'émet pas d'objection.

Schéma de mutualisation :

Le Conseil Municipal donne son accord.

Autorisation d'ester en justice pour la propriété de la succession CAGNON au 56, rue du Maréchal Joffre : suite aux nuisances créées par cette propriété et les héritiers connus n'ayant pas opté pour l'ouverture de la succession dans les délais légaux, étant possible de saisir Monsieur le Président du TGI de Compiègne aux fins de constater la vacance de la succession et d'en confier la curatelle à l'autorité administrative chargée du domaine, autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune.

Rachat de la parcelle B 314 au SIARD (sol de l'ancienne station d'épuration) : Pour l'euro symbolique. Le Conseil Municipal donne son accord.

Fourniture et pose de 2 menuiseries PVC blanc au Groupe Scolaire : octroi d'une subvention de 2830 € par le Département (40% du montant HT des travaux de 7095,60 €). Du fait d'une erreur dans le devis de Rémi Menuiseries (1 fenêtre comptée bien qu'indiqué 2 au lieu de 2 fenêtres), et cette entreprise ne pouvant maintenir son devis, d'autres devis seront demandés.

Divers :

Feu d'artifices 09/07/2016.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'un feu d'artifices suivant le devis d'URANUS pour un coput TTC de 2410 € (art 6232).

Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous le 04 mai 2016 avec Monsieur PAPAUX du Comité d'entreprise des Aéroports de Paris, propriétaire du camping de Montmacq pour discuter avec lui de leurs projets.

**Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre ;**

Le Maire,

Rémy CUELLE.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Remy Cuelle', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of the Mayor.